

Infection invasive à pneumocoques



Mise à jour
19/01/2024

Autres dénominations

Streptococcus Pneumoniae

Pneumonie À Pneumocoques

Méningite À Pneumocoques

Informations relatives à
Hôpitaux FHV, Cliniques, CTR / Stérilisation

Epidémiologie

Agent infectieux

Streptococcus pneumoniae

Réservoir

Homme

Mode de transmission



Par l'intermédiaire des gouttelettes ou par des objets contaminés par des sécrétions respiratoires fraîchement émises



La transmission de *S.pneumoniae* conduit le plus souvent à une colonisation mais pas à une infection. De ce fait, on ne propose pas d'isolement

Période d'incubation

1 à 3 jours

Durée d'infectiosité

Un traitement antibiotique par de la pénicilline permet de supprimer l'infectiosité en l'espace de 24 à 48 heures

Prise en charge du cas positif/suspect

Précautions Standard + Mesures Additionnelles

L'application des Précautions Standard est suffisante

Mesures de protection/prévention pour le personnel

Hygiène des mains

Hygiène des mains selon les 5 moments de l'OMS avec le produit hydro-alcoolique (PHA)

Gants



Non indiqués en systématique



A porter selon les indications des Précautions Standard (si risque de contact avec des liquides biologiques, muqueuses, peau lésée)

Blouse de protection

Non, sauf si projections prévisibles de sang ou de liquides biologiques

Masque de soins

Non, sauf si projections prévisibles de sang ou de liquides biologiques

Lunettes de protection

Non, sauf si projections prévisibles de sang ou de liquides biologiques

Nettoyage et désinfection

Matériel de soin



Dispositifs médicaux à usage multiple: nettoyer et désinfecter après chaque utilisation et en fonction du niveau de risque



Vaisselle : filière habituelle

Lit et literie



Se désinfecter les mains avant toute manipulation du linge propre



Utiliser les sacs à linge usuels

Environnement

Utiliser le détergent/désinfectant usuel pour l'entretien quotidien

Déchets

Elimination des déchets selon les filières habituelles

Déclaration du cas

Déclaration au médecin cantonal

Déclaration du médecin dans un délai d'une semaine des maladies invasives à pneumocoques
